

**MAIRIE DE MARLHES
LOIRE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2016**

Présents : DROIN Anne, MEJEAN Henri, BONY Catherine, SEUX Vincent, THIERS Kenza, EPALLE Daniel, CHORAIN Claudie, DEFOURS Roger, EPALLE François, MOUNIER Catherine, DOURRET Josselin

Excusés : DALMAS Martine, DURIEU Antonin, FORISSIER Jean-Isidore, SOUVIGNET Muriel.

Pouvoirs : de DURIEU Antonin à BONY Catherine, de DALMAS Martine à DOURRET Josselin.

Secrétaire : Vincent SEUX

Approbation CR conseils municipaux :

Madame le Maire demande à faire approuver les 2 derniers comptes rendus de conseils municipaux. Approuvés à l'unanimité.

Résultat appel offre voirie 2016 :

Ont été inscrites au programme voirie 2016, route de Choriât, route des Agôts, route de la Faye à l'Allier.

Suite à l'appel à concurrence « Marché à Procédure Adaptée », il est proposé que l'entreprise COLAS de St Etienne soit retenue car l'offre proposée est la plus avantageuse économiquement (63 884€ HT).

Les travaux sont prévus cet automne. Comme en 2015, c'est la technique « enrobé à chaud » qui sera utilisée. Sur la route de Choriât, seule la partie pentue sera enrobée.

Le résultat appel d'offres voirie 2016 est approuvé.

Contrat de fourniture de chaleur entre la commune de Marlhes et l'ASL (Association Syndicale Libre) :

Suite à la création de l'ASL en Juin dernier pour la gestion de la Résidence du Pilat, 17 Route de Jonzieux, un nouveau contrat de chaleur doit être signé entre les 2 parties au 1^{er} Août 2016.

Le conseil approuve le nouveau contrat et autorise Madame le Maire à le signer.

Avenant au contrat de fourniture de chaleur entre la commune de Marlhes et l'EHPAD « Entre Champs et Forêts » :

Sur le contrat passé et approuvé le 5 Septembre 2013 et suite à une erreur de puissance souscrite sur ce dit contrat (224kW au lieu de 149kW), un avenant au contrat de chaleur doit être approuvé par le conseil.

En effet, la puissance souscrite de 224kw s'avère trop élevée par rapport à la consommation réelle et propose de modifier cette puissance pour la porter à 149kw.

Le conseil annonce qu'il est important de faire un avenant seulement au contrat qui se termine en Septembre.

Le conseil approuve l'avenant au contrat et autorise madame le maire à le signer.

Convention d'offre de concours entre la commune de Marlhes et l'Association Diocésaine de Saint-Etienne :

Les travaux du sous-sol de l'église (la crypte) doivent démarrer en Septembre prochain. L'Association Diocésaine souhaite participer financièrement au projet. La convention fixe les engagements de chacun, notamment la participation de l'association à hauteur de 37 000€. Les conseillers demandent qui payera si jamais le projet génère des coûts supplémentaires. Madame le maire répond que l'ensemble des coûts ont été revu à la baisse, qu'une subvention du conseil départemental devrait être de l'ordre de 4 000€. Ce qui permettra à la commune de verser 20 000€ + les subventions. Le conseil demande d'avoir un tableau récapitulatif du montage financier. Par rapport à un projet de travaux sur l'église, les obligations légales de la mairie sont le gros œuvre et la sécurité du bâtiment. Réunion de lancement du chantier le mercredi 20/07.

Approuvé avec 3 Abstentions

Convention de groupement de commande pour « la fourniture et la pose de signalétique » (Très haut débit) :

Le groupe de travail ayant répertorié les hameaux et les habitations, une convention entre les 14 communes et la CCMP doit être signée.

Il convient de faire une commande :

- Pour la fourniture de plaques (nomination et numérotation)
- Pour la fourniture de mâts et bi-mâts de signalisation
- Pose avec visserie de la signalétique

Titulaire : Anne DROIN et Suppléant : Henri Méjean

Approuvé.

Convention d'occupation précaire (local dentiste maison de santé) :

Kenza Thiers expose son problème qui retarde son occupation dans la maison de santé pluridisciplinaire de Marlhes et annonce son souhait d'entreposer son matériel dans l'attente de son installation.

Après avoir exposé sa situation, Kenza THIERS annonce qu'elle ne maintient pas cette demande.

Pas de prise de décision sur ce sujet.

Convention de bail précaire avec Mr SAPY pour la boucherie.

Madame le Maire souhaite pouvoir faire avancer ce sujet rapidement et demande d'approuver le fait qu'elle puisse signer un bail précaire avec Mr SAPY.

Le conseil souhaite qu'apparaissent sur le bail précaire les points suivants :

- À compter du 1^{er} Août, 3 mois gratuits (ensuite 250€ sur un autre bail à titre dérogatoire).
- Indiquer que les joints sont poreux à l'arrière ainsi que certains carreaux de carrelages sont cassés.
- Les chambres froides sont à recharger et à refaire.
- Ouverture de la boucherie du mardi au dimanche (tous les jours).
- Eau et électricité à la charge du boucher

La question de responsabilité se pose puisque le local n'est pas aux normes. Il est mentionné que madame le maire s'est engagée à ce que la mairie fasse faire les travaux en hiver.

1 Abstention, Approuvé

Acquisition foncière de la commune de certains terrains appartenant à l'EHPAD:

Afin de faire les travaux des différents projets communaux, la commune doit acquérir des terrains appartenant à l'EHPAD.

- Acquisition d'une bande de terrain de 128 ml sur 3 m de large pour 20€/m², le projet étant de faire un chemin pour relier l'ADAPEI au centre de Marlhes. Coût de l'acquisition : 7 680€. La mairie tient informé Mr DEGACHE.

Question : Est-ce que le type de revêtement est prévu pour pouvoir faire passer les fauteuils roulants ? Oui il le sera. Le chemin sera essentiellement piétonnier.

Question : Est-ce que l'EHPAD a prévu de rembourser la commune ? L'E.H.P.A.D. ne peut se prononcer aujourd'hui car des contentieux concernant les terrains loués à Mr DEGACHE sont toujours en cours. La dépense risque d'être importante pour l'E.H.P.A.D.

- Acquisition d'une parcelle de 81 m² pour 20€/m², terrain derrière l'ancienne maison de retraite afin d'y faire des parkings. Coût de l'acquisition 1 620€.
- Acquisition de la maison située Route de Jonzieux afin d'y faire des parkings et de dégager la vue sur la maison de santé. Coût de l'acquisition 65 000€.

Les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de la commune. Il serait bon de voir si le géomètre qui effectue le bornage sur Marlhes actuellement peut ajouter ces parcelles.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions et approuve le fait que madame le Maire puisse signer les actes nécessaires à l'achat.

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire (départ de Nicole) :

Madame le maire propose de donner une somme d'argent pour le départ en retraite de Nicole. Il est d'usage de donner l'équivalent d'un mois de salaire. Afin de pouvoir faire ceci, il faudrait modifier le coefficient du décret 2002-63 du 14 Janvier 2002 qui avait été voté « coefficient 4 » pour le passer à « coefficient 5 ».

Approuvé à l'unanimité

DIVERS :

- La liste des permis de construire et demandes préalable est jointe au dossier des élus.
- Une information concernant la personne retenue pour l'agence postale communale : ce sera Carole BOYER de Marlhes qui sera derrière le guichet.

- Contentieux : Mr DURIS ne veut pas payer la facture de découpe des arbres. Nous décidons à l'unanimité d'exiger le paiement de cette facture avec l'aide de notre avocat

Plusieurs questions sont évoquées après la fin de l'ordre du jour :

- Bancs à poser sur les bords du chemin en direction de la vierge de Cartère
- Nécessité de repeindre les façades bois du local technique et de la mairie (Voir peinture utilisée par Laurent Jacquemin)
- Travaux façade nord de l'église ont été faits, reste chenaux + descente côté lavoir à faire.
- Voir aménagement de la place à Ecotay.
- Cimetière : fin de la première tranche des travaux prévu à l'automne. Les travaux s'étalent sur 3 ans.
- Bibliothèque projet de mutualisation

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
Jeudi 22 Septembre 2016